

Bouygues

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

| | |
|--|--------------------------------------|
| FORVIS MAZARS | ERNST & YOUNG Audit |
| Tour Exaltis | Tour First |
| 61, rue Henri Regnault | TSA 14444 |
| 92075 Paris-La Défense cedex | 92037 Paris-La Défense cedex |
| S.A. à directoire et conseil de surveillance | S.A.S. à capital variable |
| au capital de € 8 320 000 | 344 366 315 R.C.S. Nanterre |
| 784 824 153 R.C.S. Nanterre | |
| Commissaire aux comptes | Commissaire aux comptes |
| Membre de la compagnie | Membre de la compagnie |
| régionale de Versailles et du Centre | régionale de Versailles et du Centre |

Bouygues

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Bouygues, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 25 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Signature
numérique de
Jean-Marc
DESLANDES
Date : 2024.07.25
17:59:50 +02'00'



Jean-Marc Deslandes



Nicolas Pfeuty